



Direction PNC/ACS

Mise à jour : 25 avril 2022

Site internet accessible

Contexte



En application de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un **Référentiel général d'accessibilité pour les administrations** (RGAA) a été élaboré pour rendre le web accessible aux personnes en situation de handicap. Ce référentiel a forte dimension technique offre une traduction opérationnelle des critères d'accessibilité issus des règles internationales ainsi qu'une méthodologie pour vérifier la conformité à ses critères. Il est obligatoire pour les services de communication publique en ligne de l'Etat et des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent.

Conformément aux recommandations européennes ayant reconnu le **WCAG 2.0** (Web Content Accessibility Guidelines) du WAI (Web Accessibility Initiative) comme standard de référence, la loi française a pris le parti d'aligner le RGAA sur ces règles internationales.

L'ambition de Paris 2024 étant d'offrir un accès à l'information en ligne égal pour tous, **son site internet et ses satellites se baseront sur le RGAA/WCAG 2.0**. Ils répondront *a minima* à tous les critères du niveau A, avec pour objectif l'atteinte du niveau AA.

Pour toute proposition de modification de ce document ou pour toute interrogation, contactez pindacochea@paris2024.org ou fcastel@paris2024.org

Principales règles pour l'accessibilité de contenus web



Le WCAG 2.0 adoptent une approche thématique proposant 12 règles structurantes selon 4 principes fondamentaux :

Principe 1 : perceptible

- 1/ Proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel qui pourra alors être présenté sous d'autres formes selon les besoins de l'utilisateur : grands caractères, braille, synthèse vocale, symboles ou langage simplifié ;
- 2/ Proposer des versions de remplacement aux médias temporels ;
- 3/ Créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- 4/ Faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur, notamment en séparant le premier plan de l'arrière-plan.

Principe 2 : utilisable

- 5/ Rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ;
- 6/ Laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ;
- 7/ Ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises ;
- 8/ Fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu et se situer dans le site.

Principe 3 : compréhensible

- 9/ Rendre le contenu textuel lisible et compréhensible ;
- 10/ Faire en sorte que les pages apparaissent et fonctionnent de manière prévisible ;
- 11/ Aider l'utilisateur à éviter et à corriger les erreurs de saisie.

Principe 4 : robuste

- 12/ Optimiser la compatibilité avec les agents utilisateurs actuels et futurs, y compris les technologies d'assistance.

La totalité du contenu du WCAG 2.0 traduit en français par l'association BrailleNet est disponible [ici](#).

Le référentiel technique



Dans le RGAA, les critères de succès du WCAG 2.0 listés ci-avant ont été traduits de façon opérationnelle sous la forme d'une liste de critères et de tests à respecter.

La méthodologie associée à ce référentiel est structurée selon les règles suivantes :

- Un critère ou un test pose une question ;
- Un critère ou un test ne pose qu'une question et n'attend qu'une réponse (quelques exceptions) ;
- Lorsque la réponse est positive, le critère est conforme ;
- Un critère est lié à un ou plusieurs critères WCAG dont le niveau est alors déduit du niveau WCAG le plus bas ;
- Un test ou une condition de test est lié à une technique WCAG ou à un élément de la spécification HTML au moins.

La liste des critères est structurée en 13 thématiques

1/ Images ; 2/ Cadres ; 3/ Couleurs ; 4/ Multimédia ; 5/ Tableaux ; 6/ Liens ; 7/ Scripts ; 8/ Eléments obligatoires ; 9/ Structuration de l'information ; 10/ Présentation de l'information ; 11/ Formulaire ; 12/ Navigation ; 13/ Consultation.

Les niveaux

Pour chacune de ces thématiques, le ou les principes WCAG y sont associés (perceptible, utilisable, compréhensible, robuste) et la recommandation générale d'accessibilité y est indiquée sous la forme d'une ou deux phrases résumant les objectifs de la thématique.

Puis vient la liste des critères avec le niveau WCAG auquel il est rattaché : A, AA ou AAA.

Référentiel RGAA [ici](#).

Référentiel WCAG [ici](#).

Dans la pratique



Voici un site dont l'objectif est de développer la notion d'accessibilité web et de permettre aux novices d'apprendre, de comprendre et de reproduire les grandes lignes de l'accessibilité numérique : <http://accessibilite.web.free.fr/>.



Il est organisé autour de deux grands axes :

- Accessibilité (explications sur l'accessibilité numérique) ;
- Comment faire (conseils et astuces pour rendre un site accessible).